

Raoul et Julie BURTIN
88 Rue du Président WILSON
92300 Levallois-Perret
Tel : 06 52 40 66 78
Email : raoul_burtin@hotmail.com

M. le Président de la Commission d'Enquête
Commune de Vexin-sur-Epte
25 Grande Rue, Ecos
27630 Vexin-sur-Epte

A Levallois,
Le 04/07/2023

Objet : lettre complémentaire au projet de construction des parcelles AB N°84, 92, 93, 95 et 198

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Par la présente, nous faisons suite au premier courrier déposé le 17 juin 2023 dans le cadre de l'enquête publique en lien avec l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme pour la communauté de communes de Vexin-sur-Epte. En effet, nous souhaitons souligner que la parcelle AB N°95p présente une partie construite en plus de la bâtisse existence cadastrée AB N° 198. En effet, au nord de cette bâtisse se trouve une ancienne maison qui a été pour partie démolie. Il en reste une terrasse en pierre avec une cave en pierre voutée située en sous-sol. Cette construction n'apparaît pas sur le plan de cadastre, ni dans le projet du Plan Local d'urbanisme mais elle existe bien dans les faits. C'est la présence de cette terrasse et de cette cave voutée qui nous a servi d'éléments physiquement présents sur le terrain pour tracer une limite de constructibilité souhaitée. De plus, il semble important de souligner que la bâtisse existante se trouve elle-même en dehors de la zone constructible sur la base du projet de PLU actuel. Nous comprenons bien la volonté de l'état de limiter les zones constructibles et nous sommes tout à fait disposés à préserver le coté nature de la parcelle tout autour de la zone que nous souhaiterions construire. Dans les faits, nous avons simplement besoin d'une surface d'environ 500m² comprise entre la terrasse en pierre et la bâtisse existante. Considérant que la surface totale de la parcelle s'élève à 7993 m², la surface de 500m² constructible ne représenterait donc que 6,25% de la surface totale.

Conscients des enjeux écologiques qui s'imposent à nous, nous réitérons notre volonté à prendre toute notre place dans cet effort collectif. Bien évidemment, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'espoir de la prise en compte de notre demande d'une zone constructible limitée à 6,25% de la surface totale de la parcelle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, nos salutations distinguées.

Raoul et Julie BURTIN

